



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est tenue le
lundi 8 avril 2019 à la salle du Conseil municipal du Centre F.P. Adams à 18h30.**

Étaient présents : Mme Chantal Lebel
MM. Roger McGrath
Lucien Leblanc
Bertrand Breton
David Ferguson

Était absent : MM. Francis Levesque

Quorum : le quorum est constaté.

M. François Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 2019 - 04 - 001 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal du 11 mars 2019
4. Suivi des procès-verbaux
5. Administration
 - 5.1. Liste des comptes payés - mars 2019
 - 5.2. Présentation des comptes à payer - mars 2019
 - 5.3. Rapport de trésorerie - mars 2019
 - 5.4. Affaires courantes
6. Rapport d'activités du maire et des conseillers
 - 6.1. Rapport d'activité du maire
 - 6.2. Rapport d'activité des conseillers
7. Correspondance
 - 7.1. École des 2 Rivières - Demande de don
 - 7.2. Centre d'Éducation aux Adultes - Demande de don
 - 7.3. MMQ Protection contre les cyberattaques
 - 7.4. Association Forestière de la Gaspésie - Mois de l'arbre
 - 7.5. Comité ZIP Adhésion 2019
 - 7.6. MRC Avignon – Planification stratégique 2019-2023
 - 7.7. Sétic Enr. proposition d'entente
8. Formation ADMQ Gestion de projet infrastructures
9. Délai supplémentaire pour paiement du premier versement de comptes de taxes
10. Frais de déplacement DSSI
11. Loisirs Avignon Centre – Embauche coordonnatrice aux loisirs
12. Loisirs Avignon Centre – Programmation annuelle
13. Déclaration d'urgence climatique
14. Réparations Centre d'interprétation
15. Décoration espace municipal du Centre F. P. Adams
16. Postes Canada – Boîtes postales communautaires chemin du Parc
17. Projet terrain de jeu
18. Varia
 - 18.1. Ajout d'éclairage public au 47, route 132 Ouest -----
19. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 8 avril 2019 soit accepté tel que présenté.

2019 - 04 - 002 Période de questions

Aucun citoyen n'est présent.

Résolution n° 2019 - 04 - 003 Adoption du procès-verbal du 11 mars 2019

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2019 soit adopté tel que présenté.

2019 - 04 - 004 Suivi des procès-verbaux

Le suivi du procès-verbal est présenté, discuté et réglé.

2019 - 04 - 005 Administration

2019 - 04 - 005 - 1 Liste des comptes payés - mars 2019

Les comptes payés au mois de mars 2019 sont révisés et acquiescés.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
ELECTRICITÉ CARL PICHETTE	51 458.21
DUPUIS VITRE D'AUTOS ENR.	6 214.68
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	83.93
VILLE DE CAMPELLTON	1 500.00
CAISSE DESJARDINS VALLÉE DE LA MATAPÉDIA	145.00
PASCAL MARTEL	314.08
BELL MOBILITÉ	101.71
BOUFFARD SANITAIRE INC.	521.10
DONALD LEBOURQUE	303.75
ENTREPRISES ARMAND LAGACÉ & FILS INC.	11 765.77
MUNICIPALITÉ D'ESCUMINAC	1 417.23
HYDRO-QUEBEC	219.84
LA CAPITALE	222.87
MRC D'AVIGNON	116.80
MRC D'AVIGNON	370.42
MRC D'AVIGNON	198.42
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE	814.80
TELUS	180.56
TREMBLAY-BOIS-MIGNAULT-LEMAY	785.97
TREMBLAY-BOIS-MIGNAULT-LEMAY	2 109.56
TREMBLAY-BOIS-MIGNAULT-LEMAY	1 303.71
TREMBLAY-BOIS-MIGNAULT-LEMAY	4 412.66
VISA DESJARDINS AFFAIRES	287.32
SÉTIC - LOUIS PASCAL LAFOREST	462.36
ELECTRICITÉ CARL PICHETTE	5 717.71
BOUFFARD SANITAIRE INC.	521.10
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE	218.39
PETITE CAISSE	49.10
PETITE CAISSE	19.30
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	1 027.75
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	364.37
HERVÉ ESCH	64.07
PASCAL MARTEL	18.43
Total payé	93 310.97

Résolution n° 2019 - 04 - 005 - 2 Présentation des comptes à payer - mars 2019

Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE les comptes suivants soient payés :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
ADMQ	363.32
ADMQ	880.33
COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	3 041.09
COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	2 872.65
GROUPE ULTIMA INC.	687.00
HYDRO-QUEBEC	178.12
HYDRO-QUEBEC	1 337.15
LA CAPITALE	222.87
MUNICIPALITÉ DE MATAPÉDIA	2 727.08
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE QUÉBEC	9 953.00
PETITE CAISSE	0.45
PLOMBERIE AGP	1 782.11
MUNICIPALITÉ DE POINTE-À-LA-CROIX	17 983.65
ROBERGE VACUUM EXCAVATION	517.39
TELUS	185.21
TÉLÉCOMMUNICATION DE L'EST	41.81
VISA DESJARDINS AFFAIRES	196.61
VISA DESJARDINS AFFAIRES	10.35
VISA DESJARDINS AFFAIRES	52.02
VISA DESJARDINS AFFAIRES	63.52
VISA DESJARDINS AFFAIRES	76.79
PLOMBERIE AGP	666.85
CANADIAN TIRE	48.25
CLAUDINE RIEL	103.47
DONALD LEBOURQUE	205.00
Total à payer	44 196.09

Je, soussigné, Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste en vertu du présent certificat, que la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est dispose des crédits suffisants pour payer le total inscrit sur la liste des comptes à payer pour approbation au 08 avril 2019.

Hervé Esch

Directeur général et secrétaire-trésorier

2019 - 04 - 005 - 3 Rapport de trésorerie - mars 2019

Le rapport de trésorerie est présenté.

Solde d'ouverture	mars 2019	33 926.48
<u>Revenus</u>		179 190.87
Taxes municipales	21 274.20	
Transferts reçus	152 299.00	
Autres revenus	5 617.67	

<u>Dépenses</u>		-	98 477.86
Fournisseurs	89 298.68		
Salaires et cotisations	7 534.18		
Autres dépenses	1 500.00		
Frais bancaires	145.00		
Solde de clôture	mars 2019		114 639.49
Évolution	mars 2019	+	<u>80 713.01</u>

2019 - 04 - 005 - 4 Affaires courantes

Aucun point n'est soulevé.

2019 - 04 - 006 Rapport d'activités du maire et des conseillers

2019 - 04 - 006 - 1 Rapport d'activité du maire

M. François Boulay, maire, fait une mise à jour des dossiers suivants :

- Sentiers des chutes Kempt ;
- Inondation 2016 ;
- Gastem ;
- Érosion fluviale.

2019 - 04 - 006 - 2 Rapport d'activité des conseillers

M. David Ferguson, conseiller, remplaçant de M. François Boulay, maire, à la dernière réunion des maires de la MRC d'Avignon, présente le compte rendu de cette même réunion.

2019 - 04 - 007 Correspondance

Résolution n° 2019 - 04 - 007 - 1 École des 2 Rivières - Demande de don

CONSIDÉRANT la demande de don de l'École des 2 Rivières de Matapédia ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est fasse un don à l'École des 2 Rivières du même montant que celui de 2018, soit cent dollars (100,00 \$).

Résolution n° 2019 - 04 - 007 - 2 Centre d'Éducation aux Adultes - Demande de don

CONSIDÉRANT la demande de don du Centre d'Éducation aux Adultes ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est ne souhaite pas faire de don au Centre d'éducation aux Adultes.

2019 - 04 - 007 - 3 MMQ Protection contre les cyberattaques

La municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est ne souhaite pas souscrire à la protection contre les cyberattaques proposée par la MMQ.

Résolution n° 2019 - 04 - 007 - 4 Association Forestière de la Gaspésie - Mois de l'arbre

CONSIDÉRANT l'offre de l'Association forestière de la Gaspésie de fournir des plans d'arbre pour célébrer le mois de l'arbre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est passe la commande auprès de l'Association forestière de la Gaspésie des quantités d'arbres nécessaires à distribuer aux citoyens ;

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est organise une journée de l'arbre au mois de mai 2019 afin de procéder à la distribution des arbres aux citoyens.

2019 - 04 - 007 - 5 Comité ZIP Adhésion 2019

La municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est ne souhaite pas adhérer au Comité ZIP Gaspésie.

2019 - 04 - 007 - 6 MRC Avignon – Planification stratégique 2019-2023

La planification stratégique 2019-2013 de la MRC d'Avignon est présentée pour information.

Résolution n° 2019 - 04 - 007 - 7 Sétic Enr. proposition d'entente

CONSIDÉRANT le projet d'entente 2019 proposé par Sétic et relative au service d'inspection municipale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Lucien Leblanc

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est ne souhaite pas adhérer au projet d'entente 2019 de Sétic Enr. ;

QU' en conséquence, l'entente 2018 reste en vigueur tel que mentionnée dans son article 7.b).

Résolution n° 2019 - 04 - 008 Formation ADMQ Gestion de projet infrastructures

CONSIDÉRANT la formation proposée par l'Association des Directeurs municipaux du Québec à Bonaventure le 10 avril 2019 relative à la gestion de contrats de projets d'infrastructure ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE M. Hervé Esch. Directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à suivre cette formation ;

QUE la municipalité en assume les coûts ainsi que les frais de déplacement correspondants.

Résolution n° 2019 - 04 - 009 Délai supplémentaire pour paiement du premier versement

CONSIDÉRANT l'expédition tardive des comptes de taxes 2019 due à des considérations de nature technique ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le délai de paiement du premier versement du compte de taxes 2019 soit repoussé au 19 avril 2019 ;

QUE les intérêts dus pour le paiement de ce premier versement ne soient effectifs qu'à compter du 20 avril 2019.

Résolution n° 2019 - 04 - 010 Frais de déplacement DSSI

CONSIDÉRANT le décompte de frais de déplacement présenté par M. Pascal Martel pour la période du 24 février au 09 mars 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents

QUE le règlement municipal n° 2017-001 décrétant les taux de remboursement des frais de déplacement des élus et des employés municipaux s'applique à tout déplacement dans le cadre de leurs fonctions des élus et des employés municipaux ;

QUE ce décompte a bel et bien été payé tel que prévu au règlement municipal n° 2017-001 décrétant les taux de remboursement des frais de déplacement des élus et des employés municipaux.

Résolution n° 2019 - 04 - 011 Loisirs Avignon Centre – Embauche coordonnatrice aux loisirs

CONSIDÉRANT la recommandation émise par le comité de gestion de Loisirs Avignon Centre ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents

QUE soit embauchée Mme Donna Lévesque au titre de Coordonnatrice aux Loisirs dans le cadre de l'entente intermunicipale Loisirs Avignon Centre ;

QUE soit acceptées les conditions de travail telles que définies dans le projet de contrat de travail présenté ;

QUE MM. François Boulay, maire et Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier soient habilités à signer ce contrat de travail au nom de la Municipalité.

Résolution n° 2019 - 04 - 012 Loisirs Avignon Centre – Programmation annuelle

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale Loisirs Avignon Centre ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents

QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est demande au comité de gestion de Loisirs Avignon Centre de bien vouloir intégrer la programmation suivante pour l'année 2019 sur le territoire de la Municipalité :

- 4 activités saisonnières (printemps-été-automne-hiver) ;
- Journée de l'arbre (mai 2019, date à déterminer) ;
- Inauguration du nouveau parc de loisirs intergénérationnel (automne 2019).

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est est d'avis que ses citoyens font partie intégrante de l'environnement, et que le bien-être de la communauté est intimement lié à un environnement sain et respectueux de la biodiversité.

La MUNICIPALITÉ constate et déclare que :

Tous les citoyens ont le droit de vivre dans un environnement sain, y compris :

- le droit de respirer un air pur ;
- le droit de consommer et d'avoir accès à de l'eau potable ;
- le droit de consommer des aliments sains ;
- le droit d'avoir accès à des milieux naturels ;
- le droit d'avoir accès à de l'information sur les polluants et contaminants rejetés dans l'environnement ;
- le droit de participer aux décisions qui ont une incidence sur l'environnement.

CONSIDÉRANT QUE la MUNICIPALITÉ a la responsabilité d'assurer le respect, la protection et la promotion de ces droits ;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre (principalement dû à l'industrie, des transports, de l'agriculture et de la fonte du pergélisol) et l'augmentation de la température moyenne du globe qui, par sa vitesse, dérègle de façon sans précédent le climat mondial ;

CONSIDÉRANT QUE tous les indicateurs scientifiques montrent que nous sommes en crise climatique, que nous nous dirigeons à court terme vers une catastrophe appelée « *bouleversement climatique abrupt et irréversible* » qui menace la civilisation et la vie ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de sécurité de l'ONU qualifie le changement climatique d'amplificateur de menaces à la paix et à la sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE la MUNICIPALITÉ reconnaît *l'ÉTAT D'URGENCE CLIMATIQUE* et est d'avis qu'il y a urgence d'intervenir ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Lucien Leblanc

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents

QUE la MUNICIPALITÉ applique un principe de précaution selon lequel lors de toutes décisions que les risques de dommages à l'environnement, à la propriété et aux citoyens soient considérés ;

QUE la MUNICIPALITÉ s'engage à donner l'exemple, à la hauteur de ses moyens, en rendant le plus écoresponsable possible ses actions quotidiennes ;

QUE la MUNICIPALITÉ s'engage à consulter et à favoriser la participation de ses citoyens pour la mise en place des mesures préventives en lien avec la présente déclaration ;

QUE la MUNICIPALITÉ adresse des lettres aux autorités gouvernementales fédérale et provinciale afin de les enjoinde de reconnaître immédiatement l'état d'urgence climatique, de rédiger, proposer et adopter des plans de transition d'urgence, d'appliquer des réglementations reconnaissant le droit de chacun de vivre dans un environnement sain et de prendre toutes les mesures requises afin d'assurer rapidement la protection de l'environnement.

CONSIDÉRANT QUE la pointe du clocher du Centre d'interprétation du chemin Kempt nécessite des réparations ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Lucien Leblanc
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents

QUE soit lancée une campagne de financement pour ces travaux de réparation pour un montant de deux mille dollars (2 000,00 \$).

Résolution n° 2019 - 04 - 015 Décoration espace municipal du Centre F. P. Adams

CONSIDÉRANT les travaux de rénovation du sous-sol du Centre communautaire F. P. Adams ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents

QUE la Municipalité demande les services d'une décoratrice d'intérieur afin qu'elle fasse des propositions chiffrées pour la décoration des locaux rénovés.

Résolution n° 2019 - 04 - 016 Postes Canada – Boîtes postales communautaires chemin du

CONSIDÉRANT la demande de Postes Canada pour l'installation de boîtes aux lettres communautaires sur l'accotement du chemin du Parc ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents

QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est accepte l'installation par Postes Canada de boîtes aux lettres communautaires tel que présenté sur le plan transmis par Postes Canada.

Résolution n° 2019 - 04 - 017 Projet terrain de jeu

CONSIDÉRANT le projet de rénovation du terrain de jeux pour enfants du Centre communautaire F. P. Adams ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est envoie des demandes de soumissions à au moins 2 entreprises pour la fourniture de modules de jeux complets.

2019 - 04 - 017 Varia

2019 - 04 - 017 - 1 Ajout d'éclairage public au 47, route 132 Ouest

La situation sera étudiée sur le terrain avant une décision finale.

Résolution n° 2019 - 04 - 018 Levée de l'assemblée

À 20h25, Mme Chantal Lebel propose de lever la séance.
Accepté.

François Boulay
Maire

Hervé Esch
Directeur général,
Secrétaire-trésorier